

## LA GARANTIE JEUNES

Le Gouvernement a mis en place la Garantie Jeunes pour les jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi. Le dispositif généralisé en janvier 2017 donne aux jeunes la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude.

Ce dispositif a pour but de mener les jeunes vers l'emploi, la formation mais aussi de les amener vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Une allocation mensuelle est attribuée sous conditions aux jeunes intégrant ce dispositif pendant un an.

Pour intégrer ce dispositif, une inscription à la Mission Locale du Pays Messin est indispensable.



## LE PARRAINAGE

La méconnaissance du monde du travail ou l'absence de réseau relationnel est souvent une difficulté importante dans une recherche d'emploi. Partant de ce constat, la Mission Locale a développé un réseau parrainage afin de renforcer l'accompagnement des jeunes par l'aide et le soutien de parrains et marraines bénévoles.

En lien avec le conseiller référent du jeune, les parrains et marraines apportent leur expérience professionnelle, un soutien moral et une aide technique nécessaires à la recherche d'emploi.

Par des contacts réguliers, ils aident les jeunes à tisser des liens avec le monde de l'entreprise.

Les jeunes peuvent alors bénéficier d'aide pour l'acquisition des techniques de recherche d'emploi et bénéficier de cours de Français Langue Etrangère.

## LES STAGES EN ENTREPRISES PMSMP

**Afin de familiariser les jeunes avec le monde de l'entreprise**, la Mission Locale propose aux jeunes des stages en entreprise pour définir leur projet professionnel, découvrir le monde de l'entreprise et acquérir de nouvelles connaissances.

À la fin du stage, un bilan est effectué afin de faire le point avec l'employeur et le jeune sur les compétences exercées.